

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

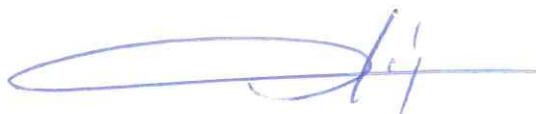
- VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs des Ecoles ;
- VU l'arrêté du 01/07/2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- VU l'arrêté du 22/08/2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des Professeurs des Ecoles stagiaires ;
- VU l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 relatif aux délégations de signature consenties par le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ;
- VU Le procès-verbal du jury académique en date du 29/06/2020, fixant la liste des Professeurs des Ecoles aptes à être titularisés.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des Professeurs des Ecoles stagiaires, aptes à être titularisés, dont les noms figurent en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Académiques de l'Éducation Nationale des Alpes de Haute Provence, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 30/06/2020



Christian PATOZ

**ANNEXE DE L'ARRETE RECTORAL DU 30/06/2020
FIXANT LA LISTE DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DANS LE CORPS
DES PROFESSEURS DES ECOLES ISSUS DU CONCOURS RENOVE APRES A ETRE TITULARISES
POUR LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom
BARELLI-PANTANI		FLORENT
BISSONNIER	REGNIER	MELANIE
BORNE		LUCIE
CAYRIER		ELISE
CRISANTEMO	DELESCLUSE	MARIE
CUADRADO	BUONAVITA	MAGALI
CUSSEY		SUZY
DUMART		ANAIS
LINCK	ANDRITSOS	EVE
MAAR	NANSENET	HARMONIE
MARINIER		CLEMENCE
MICHEL		NOEMIE
OUDRY		MARINE
RICHIER		BAPTISTE
THOUVENOT		CLAIRE